

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Mesure 3.5.1 Soutenir la vocation agricole des espaces dédiés

"Dans ce contexte, en plus de la sensibilisation des élus, des échanges sur les outils à mobiliser (animation foncière) doivent être développés, avec la profession agricole et les acteurs associés, afin d'améliorer la gestion des terres agricoles et pastorales." page 66

"En plus de préserver les terres agricoles, il est indispensable de soutenir les agriculteurs. Le partenariat réunissant les chambres d'agriculture, les services de l'État, les professionnels concernés et l'établissement public du parc entend favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs."

Rôle de l'EPPNE : sensibilisation des collectivités territoriales dans le cadre de l'appui technique à la planification ; sensibilisation et contribution à la formation des jeunes agriculteurs

Mesure 3.5 2 Insérer les exploitations dans leur environnement.

"Si l'agriculteur produit avant tout des aliments, il contribue également à entretenir la qualité des paysages. Afin de l'aider à assurer la pérennité de son outil de travail, des priorités d'intervention sont établies :

- encourager les économies d'énergie (diagnostics énergétiques, conseil et expérimentation en valorisation des déchets et autres effluents issus de l'exploitation...)
- reconnaître et encourager les pratiques respectueuses des sols (conseil en agro-écologie et soutien aux modes de production respectueux de la biodiversité)" page 67

Mesure 3.5.4 Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire.

« **Rôle de l'EPPNE** : en lien avec les démarches initiées dans le cadre des pôles d'excellence rurale, aux chambres consulaires sur la sensibilisation des acteurs locaux et institutionnels impliqués dans les filières de transformation et de commercialisation.

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

page 68

Mesure 3.5.5 Maintenir la fauche des prairies naturelles.page 68

Rôles de l'EPNE : sensibilisation des services déconcentrés régionaux de l'agriculture et des directions techniques des services d'agriculture des Régions PACA et Rhône-Alpes, en vue de rendre éligible l'ensemble du territoire du parc national des Écrins aux dispositifs de soutien aux mesures agro-environnementales

Référence ID de l'article : #1062

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-06-27 16:46